



Ville d'Ath
Val de Dendre

Département du Développement territorial
Aménagement du Territoire - Urbanisme
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80
F. 068 68 10 89
urba@ath.be - www.ath.be

URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le demandeur demeurant Rue de l'Abbaye 89 à 7800 ATH.

Le terrain concerné est situé Quai St-Jacques, 10 - Rue du Pont-Quelin, 6 à 7800 Ath, et cadastré 1e division, section D n°173C2 et 173D2.

Le projet vise à transformer un immeuble en vue d'y aménager 3 logements, créer une liaison entre le commerce et la réserve arrière et créer une entrée autonome quai St Jacques, et présente les caractéristiques d'enquête suivantes :

D.IV.12 : Dérogation aux normes d'un guide régional d'urbanisme (accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite) ;

D.IV.5 : Écart au contenu à valeur indicative d'un guide régional d'urbanisme (toiture plate et matériaux parement).

L'enquête publique est réalisée en vertu du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être examiné durant la période d'enquête à l'Administration communale, Service Urbanisme, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath:

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 13h à 16h (**uniquement de 8h à 12h du 1^{er} juillet au 19 août 2022**);
- le jeudi jusque 20h (un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mr Bataille, Service urbanisme, téléphone : 068/68 10 80, mail : urba@ath.be).

Une partie du dossier peut être consultée via le site www.ath.be

Des explications peuvent également être obtenues par téléphone ou par courriel à l'adresse urba@ath.be.

L'enquête publique est ouverte le 22/07/2022 et clôturée le 31/08/2022 (les délais sont suspendus du 15/07 au 15/08).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Ath, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urba@ath.be
- remises au Service urbanisme dont le bureau se trouve au 1^{er} étage du centre administratif.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : BC202200187. A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou avant le 31 août 2022 à l'Administration communale, service urbanisme, 1er étage, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Monsieur Bataille dont le bureau se trouve au service urbanisme.

Ath, le 15/07/2022

Le Directeur général f.f.,
David BATAILLE

Le Bourgmestre,
Bruno LEFEBVRE



Wallonie

